****

**LIGNES DIRECTRICES**

**Appel à propositions pour la réalisation d’expérimentations d’inclusion sociale**

1. **Présentation du projet DEFIS**

Le projet Dialogue, Expérimentations, Formations pour l'Inclusion Sociale dit projet DEFIS s’inscrit dans le cadre des efforts conjugués des autorités tunisiennes et de l’Union Européenne en faveur de la lutte contre les inégalités et pour l’inclusion sociale.

Il est mis en œuvre par Handicap International (HI) et la Fondation Agir Ensemble Contre l’Exclusion en Tunisie (FACE), en partenariat avec le Comité Général de la Promotion Sociale (CGPS) du Ministère des Affaires Sociales (MAS) et le Centre de Recherche et d’Etudes Sociales (CRES).

Le projet DEFIS présente un double objectif :

- Améliorer l’accompagnement des personnes et des familles en situation de vulnérabilité par une meilleure coordination des programmes d’aide et un plan d’aide personnalisé.

- Porter au niveau stratégique les résultats des nouvelles approches du travail social et des expérimentations sur le terrain, lors du Dialogue de politique sectorielle.

Il s’articule autour de trois composantes se renforçant mutuellement :

La première composante vise à mobiliser la société civile pour la réalisation au niveau territorial d’expérimentations d’inclusion sociale promouvant les pratiques intersectorielles d’accompagnement personnalisé. Les résultats de ces expériences serviront à alimenter la réflexion nationale sur la stratégie d’inclusion sociale et sa déclinaison opérationnelle et renforceront les opportunités d’orientation et de coordination intersectorielle.

La seconde composante consiste à mettre en place un dispositif de renforcement de capacités pour les intervenants sociaux du MAS centré sur les pratiques intersectorielles d’accompagnement personnalisé.

La troisième composante prévoit de renforcer les échanges à l’échelle territoriale et centrale entre les différents acteurs du secteur de l’inclusion sociale. Elle permettra notamment de mettre en valeur les expériences et les pratiques des intervenants sociaux impliqués dans le cadre des deux composantes précédentes.

Le présent appel à propositions s’inscrit dans le cadre de la composante 1 du projet DEFIS.

1. **Objectifs de l’appel à projets, thématiques et montant disponible**

L’appel à propositions vise à supporter la contribution de la société civile à la lutte contre la pauvreté et à l’inclusion sociale des publics vulnérables dans les territoires

Les **objectifs spécifiques** de l’appel à propositions sont les suivants :

* Renforcer les pratiques d’accompagnement des organisations de la société civile ainsi que la coordination entre les acteurs de l’inclusion sociale
* Améliorer l’accès des populations vulnérables aux services présents dans les territoires

Trois **thématiques** sont proposées dans le cadre de l’appel à propositions. Pour chaque thématique, des groupes cibles particuliers sont priorisés.

**Thématique 1 : Préparation à l’insertion sociale et économique et prévention de l’exclusion :**

**Groupes cibles :** jeunes profil CDIS, jeunes issus de familles nécessiteuses notamment filles et mères célibataires, femmes victimes de violence nécessiteuses, personnes en situation de handicap, personnes âgées (prévention exclusion uniquement), jeunes tunisiens de retour, ex détenus

**Thématique 2 : Accompagnement social pour l’activité économique**

**Groupes cibles :** jeunes profil CDIS, jeunes issus de familles nécessiteuses notamment filles et mères célibataire, personnes en situation de handicap, jeunes tunisiens de retour, ex détenus, victimes de violence nécessiteuses

**Thématique 3 : Amélioration de l’identification des populations vulnérables éligibles au programme AMEN Social**

**Groupes cibles :** personnes en situation de vulnérabilité, personnes en situation de handicap, personnes âgées, enfance, familles nécessiteuses, victimes violences nécessiteuses

Les propositions devront ***obligatoirement*** s’inscrire dans au moins une des trois thématiques.

L’expérimentation devra obligatoirement promouvoir une approche intersectorielle. Ceci suppose de mobiliser d’autres acteurs, publics (ULPS, CDIS, CEOS etc) et associatifs, afin d’assurer une prise en compte holistique de la vulnérabilité et promouvoir un accompagnement pour l’inclusion sociale adapté à la situation de chacun. Les activités conduisant à des collaborations avec les acteurs sociaux publics devront donner lieu à l’établissement de conventions clarifiant notamment le rôle de chacun. Ces conventions seront établies au stade de la mise en œuvre du projet avec l’appui de DEFIS.

Les OSC sélectionnées devront ***obligatoirement*** participer aux activités de dialogue régionale sur l’inclusion sociale organisées dans le cadre du projet DEFIS, en complément de la mise en œuvre de leurs propositions[[1]](#footnote-1).

Le montant total disponible dans le cadre du présent appel à projets est de 1 950 000 TND. Le projet se réserve le droit de ne pas attribuer l’intégralité du budget disponible.

1. **Zone géographique couverte par l’appel à projets**

Les projets soumis devront **obligatoirement** être mis en œuvre dans les zones géographiques suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Gabès** | Gabès Médina |
| Gabès Ouest |
| Gabès Sud |
| Menzel Habib |
| **Jendouba** | Ghardimaou |
| Fernana |
| Ain Drahem |
| Jendouba Nord |
| **Kairouan** | Kairouan Nord |
| Bouhajla |
| Sbikha |
| Ouslatiya |
| **Sidi Bouzid** | Jelma |
| Rgueb |
| Sidi Bouzid Sud |
| Souk Jdid |
| **Grand Tunis** | Sidi Hssine Sijoumi |
| Douar Hicher |
| Fouchana |

1. **Eligibilité des demandeurs**

L’appel à projet est réservé aux Organisations de la Société Civile Tunisienne (OSC).

Celles-ci devront impérativement répondre à des critères d’éligibilité administrative et opérationnelle. Si la candidature est déposée par un consortium, les critères d’éligibilité s’appliquent à **toutes** les OSC le composant.

**Critères d’éligibilité administrative :**

1. Être une organisation de la société civile dont le siège social est basé en Tunisie ;
2. Être créée depuis au moins 5 ans avant la publication de l’appel à projets ;
3. Être indépendant des partis/mouvements politiques ;
4. Être une organisation constituée conformément aux dispositions du décret-loi 2011-88 ;
5. Le respect des dispositions de la loi n° 2018-48 portant déclaration des biens et des intérêts, de la lutte contre l'enrichissement illicite et le conflit d'intérêt ;
6. L’enregistrement au registre national des entreprises conformément aux dispositions de la loi n° 2018-52.

Les documents à présenter pour justifier de l’éligibilité administrative sont indiqués dans la section IX.A de ce document.

**Critères d’éligibilité opérationnelle :**

1. Expérience préalable avec les groupes cibles prioritaires de l’action. Ceci inclut les personnes en situation de vulnérabilité, les personnes en situation de handicap et/ou des jeunes vulnérables et/ou des filles ou des femmes issues de familles nécessiteuses ou victimes de violence et/ou des personnes âgées et/ou des personnes détenues et/ou tunisiens de retour etc
2. L’OSC devra déjà avoir une expérience dans au moins l’une des thématiques suivantes : autonomisation économique, accompagnement social et/ou psychosocial, éducation et accompagnement socio-professionnel, santé
3. Expérience préalable d’accompagnement individuel dans le domaine social ou socio-professionnel.
4. L’OSC chef de file devra avoir une expérience en gestion financière suffisante. Elle devra ainsi avoir géré un budget équivalent à 50% du budget sollicité sur la période 2022 – 2024 (ex : 25 000 € si l’OSC sollicite une subvention de 50 000 €). Pour les OSC en consortium, ce critère s’applique à chaque OSC. Le calcul est effectué sur la base du montant du budget attribué à chaque OSC (ex : 2 OSC se réunissent pour déposer une proposition dont le budget total est de 30 000 €. La première reçoit 20% du budget la seconde 80%. La première devra avoir une expérience de gestion budgétaire de 3000 € tandis que la seconde devra avoir une expérience de gestion budgétaire équivalent à 12 000 €)

Les critères d’éligibilité opérationnelle seront évalués sur la base du tableau des expériences (cf annexe 1). Pour les consortiums, chaque OSC membre devra compléter un tableau séparé.

Des documents et outils produits dans le cadre de ces projets justifiant ces critères pourront être joints sous forme de fichier ou de lien hypertexte. Un maximum de 5 documents par OSC est autorisé.

L’équipe DEFIS se réserve le droit de vérifier les informations partagées avec les bailleurs de fonds et partenaires financiers de ces expériences.

1. **Type d’activités pouvant être financées dans le cadre de l’action.**

Les activités devront s’inscrire dans le cadre d’une ou plusieurs thématiques proposées. Elles devront contribuer à l’atteinte des objectifs spécifiques de l’appel à projets.

Par ailleurs, les expérimentations devront ***obligatoirement*** inclure :

* Des activités d’accompagnement individuel destinées à un ou plusieurs groupes cibles
* Des activités ayant pour objet la promotion de la collaboration intersectorielle

**Exemples d’activités pouvant être financées dans le cadre de l’action :**

Ces activités sont mentionnées à titre d’exemple. Il revient à l’OSC et ses partenaires de déterminer les activités pertinentes.

**Thématique 1 : Préparation à l’insertion sociale et économique et prévention de l’exclusion :**

* Activités pour appuyer l’autonomisation et renforcer la confiance en soi
* Activités pour sensibiliser les communautés sur les discriminations et les mobiliser en appui aux publics vulnérables
* Activités pour renforcer la mobilisation de la famille dans le processus de l’autonomisation des publics vulnérables
* Activités pour renforcer la cohésion sociale et la socialisation des publics exclus
* Activités pour encourager l’ouverture des centres spécialisés vers la communauté

**Thématique 2 : Accompagnement social pour l’activité économique**

* Activités pour sensibiliser et mobiliser le secteur privé pour l’inclusion des publics vulnérables
* Activités pour développer des collaborations entre les acteurs sociaux et les acteurs économiques pour améliorer l’inclusivité des dispositifs d’insertion économique ou appuyer l’accès à l’activité économique des personnes vulnérables
* Activités pour informer les publics vulnérables des dispositifs d’accès à l’emploi existants
* Activités pour financer des AGR
* Activités pour la mise en place d’aménagements raisonnables et pour des appuis financiers destinés à faciliter l’accès des publics vulnérables aux activités économiques (mesures compensatoires – ex : frais de transport pour assister à une formation professionnelle).

**Thématique 3 : Amélioration de l’identification des populations vulnérables éligibles au programme AMEN Social**

* Activités pour améliorer l’accès des publics vulnérables à l’information sur les services et les prestations existants et les conditions d’accès
* Activités pour renforcer l’identification des publics vulnérables éligibles aux prestations sociales existantes
* Activités pour appuyer les publics vulnérables à compléter les démarches administratives nécessaires pour accéder aux prestations
* Activités pour renforcer la collaboration entre les acteurs communautaires et les services publics en charge des prestations (ULPS/DPS etc) afin d’améliorer l’efficacité des dispositifs

Le projet pourra également inclure des **activités transversales**. Celles-ci sont des activités qui contribuent à la réalisation du projet dans son ensemble ainsi qu’à la qualité de l’intervention.

Il peut s’agir de:

* Activités pour diagnostiquer les barrières d’accès aux services et pour identifier les aménagements raisonnables, avec l’implication des publics vulnérables
* Activités pour la mise en place des aménagements raisonnables
* Activités pour développer le réseautage, l’orientation et le référencement
* Activités pour développer des modalités d’intervention de proximité
* Activités pour renforcer la participation des publics vulnérables au suivi-évaluation du projet proposé
* Activités pour renforcer les échanges de pratiques entre les intervenants sociaux
* Activités pour renforcer les échanges avec les autorités et la coordination entre les acteurs impliqués au niveau local dans l’accompagnement des publics vulnérables
* Activités pour renforcer la sécurité des publics vulnérables dans le cadre du processus d’accès aux services

1. **Partenariat et parties prenantes du projet**

**Partenariat :**

L’idée de projet pourra être proposée par une organisation ou un consortium d’organisations. Pour le présent appel, la taille du consortium est limitée à 3 organisations maximum dont l’organisation chef de file.

Tous les membres du consortium doivent être des OSC. Toutes doivent répondre aux critères d’éligibilité définis pour cet appel.

L’une des organisations membres du consortium doit assurer le rôle de chef de file du consortium. Elle sera signataire du contrat avec DEFIS. Elle sera l’interlocuteur de DEFIS pour les questions de gestion administrative et financière. Elle aura la responsabilité de produire les rapports financiers et opérationnels prévus au contrat pour l’ensemble de la subvention. Si le projet déposé par le consortium est retenu, l’organisation chef de file devra signer une convention de partenariat avec les autres membres du consortium définissant les engagements et les obligations de chacun. La convention signée devra être partagée avec le projet DEFIS avant le déblocage de la subvention.

Tous les membres du consortium seront en contact direct avec l’équipe DEFIS dans le cadre du suivi de la mise en œuvre. Ils pourront bénéficier de l’accompagnement technique de DEFIS et pourront participer aux formations organisées pendant l’incubation puis pendant la mise en œuvre du projet.

Les dépenses de l’organisation chef de file et des organisations membres du consortium pour la mise en œuvre du projet peuvent être incluses au budget.

L’organisation chef de file est désignée par les membres du consortium dans le formulaire de candidature. Les autres OSC membres indiquent lui donner procuration en complétant l’engagement inclus dans le formulaire de candidature (Annexe 1).

**Parties prenantes du projet :**

L’expérimentation devra ***obligatoirement*** promouvoir une approche intersectorielle. Ceci suppose de mobiliser d’autres acteurs, publics (ULPS, CDIS, CEOS etc) et associatifs, afin d’assurer une prise en compte holistique de la vulnérabilité et promouvoir un accompagnement pour l’inclusion sociale adapté à la situation de chacun.

On appelle parties prenantes les organisations qui collaborent avec l’OSC candidate ou les OSC d’un consortium dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du projet mais ne sont pas directement responsable de sa mise en œuvre (ex : l’ULPS ou le CDIS de la zone d’intervention, les OMDAS etc).

Les parties prenantes peuvent être des structures associatives, publiques ou privés. Leur rôle devra être décrit dans le dossier de candidature. Les dépenses de ces structures ne pourront pas être incluses dans le budget du projet.

1. **Durée du projet**

Les projets proposés devront respecter les durées suivantes :

Durée minimum : 12 mois

Durée maximum : 18 mois

1. **Montant des subventions et dépenses éligibles**

**Montant des subventions :**

Les subventions attribuées devront respecter les seuils suivants :

Montant minimum de la subvention : 100 000 TND

Montant maximum de la subvention : 199 000 TND pour une organisation, 265 000 TND pour un consortium.

**Eligibilité des dépenses :**

Seules les dépenses réalisées pendant la période de mise en œuvre de l’action sont éligibles. Il doit s’agir de coûts directs c’est-à-dire de dépenses nécessaires pour la réalisation de l’action.

Pour être éligibles, les dépenses devront être prévues au budget, enregistrées en comptabilité et justifiées sur la base de documents tels que factures, bon de livraison, fiches de salaire, quittance de loyer, plan d’accompagnement etc. La nature des pièces justificatives varie selon la nature de la dépense. Les OSC sélectionnées devront obligatoirement participer à une formation sur la gestion financière de la subvention qui abordera notamment la question de l’éligibilité des dépenses et des justificatifs.

Sont éligibles sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives :

* Les dépenses de fonctionnement liées à la réalisation de l’action y compris les ressources humaines, les consommables, les charges liées au local où sont réalisés les accompagnements, les frais de communication etc. Les dépenses de fonctionnement ne devront pas représenter plus de 25% du budget total de l’action ;
* Les frais de déplacement dans le cadre des activités des personnels affectés à l’action ;
* Les dépenses pour la réalisation d’aménagements raisonnables et pour le soutien individuel aux publics vulnérables (ex : bourse transport pour l’accès à la formation professionnelle)
* Les dépenses pour la production de supports de communication et de sensibilisation ;
* Les dépenses pour la réalisation de sessions d’information et/ou de sensibilisation et/ou de mobilisation ;
* Les dépenses pour la réalisation d’activités de cohésion sociale.

**Dépenses non éligibles :**

Les dépenses suivantes ne pourront pas être faites dans le cadre de la subvention.

* Voyages à l’étranger
* Achat de terrain
* Constructions nouvelles, infrastructures individuelles ou collectives pour l’accès à l’eau, l’électrification, l’assainissement ou la santé, la réalisation de routes
* Les dettes et provisions pour pertes ou dette
* Les salaires des personnels relevant de la fonction publique

1. **Modalités de sélection**

La sélection sera opérée en deux temps :

1. Une phase de pré-sélection sur la base d’une idée de projet
2. Une phase de sélection sur la base d’un projet complet.

Les OSC pré-sélectionnées devront **obligatoirement** participer à une phase d’incubation à l’issue de laquelle elles seront invitées à déposer leur projet complet.

**A/ PHASE 1. PRE-SELECTION DES IDEES DE PROJET**

La pré-sélection sera réalisée en 4 étapes.

**Etape 1 : revue de l’éligibilité administrative**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | **Pièces justificatives** | **Vérification** |
| Être une organisation de la société civile dont le siège social est basé en Tunisie | JORT et PV de constitution de l’association ou RNE | Oui ☺  Non X |
| Être créée depuis au moins 5 ans avant la publication de l’appel à projets | JORT et PV de constitution de l’association | Oui ☺  Non X |
| Être indépendant des partis/mouvements politiques | Déclaration sur l’honneur attestant que le Président, le ou les Vice-Présidents le cas échéant, le Trésorier, le Secrétaire Général de l’association ne sont pas membres décisionnels d’un parti politique (cf annexe 5) | Oui ☺  Non X |
| Être une organisation constituée conformément aux dispositions du décret-loi 2011-88 | PV de la dernière Assemblée Générale  Dernier rapport du commissaire aux comptes et le rapport d’activités | Oui ☺  Non X |
| Le respect des dispositions de la loi n° 2018-48 portant déclaration des biens et des intérêts, de la lutte contre l'enrichissement illicite et le conflit d'intérêt | Dernier rapport du commissaire aux comptes et le rapport d’activités | Oui ☺  Non X |
| L’enregistrement au registre national des entreprises conformément aux dispositions de la loi n° 2018-52. | Attestation d’inscription au RNE | Oui ☺  Non X |
| Être en règle avec le fisc et la CNSS | Attestation de la situation fiscale  Attestation de solde CNSS | Oui ☺  Non X |

Seules les OSC éligibles après revue de l’éligibilité administrative sont considérées à l’étape 2. Dans le cas d’un consortium, si une ou plusieurs OSC membres du consortium sont inéligibles, l’ensemble du consortium est déclaré inéligible.

L’équipe DEFIS se réserve la possibilité de demander un document manquant. L’OSC disposera d’un délai maximum de 5 jours ouvrables pour remettre les documents demandés. Si ce délai n’est pas respecté ou que l’OSC est dans l’incapacité de fournir les documents demandés, la décision d’inéligibilité est définitivement prise.

Les OSC déclarées inéligibles à l’issue de l’étape 1 sont informées par courrier électronique.

**ETAPE 2 : revue de l’éligibilité opérationnelle**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | **Pièces justificatives** | **Vérification** |
| L’OSC devra déjà avoir une expérience dans au moins l’une des thématiques suivantes : autonomisation économique, accompagnement social et/ou psychosocial, éducation et accompagnement socio-professionnel, santé | Statut  Tableau des expériences / section projet et activités | Oui ☺  Non X |
| Expérience préalable avec les groupes cibles prioritaires de l’action. Ceci inclut les personnes en situation de handicap et/ou des jeunes vulnérables et/ou des filles ou des femmes issues de familles nécessiteuses ou victimes de violence et/ou des personnes âgées et/ou des personnes détenues et/ou tunisiens de retour etc | Tableau des expériences / section groupes cibles | Oui ☺  Non X |
| Expérience préalable d’accompagnement individuel. | Tableau des expériences / section activités | Oui ☺  Non X |
| L’OSC chef de file devra avoir une expérience en gestion financière suffisante. Elle devra ainsi avoir géré un budget équivalent à 50% du budget sollicité sur la période 2022 – 2024 | Tableau des expériences / section budget et bailleur | Oui ☺  Non X |

Les résultats des revues d’éligibilité seront partagés avec les comités de sélection régionaux et le CGPS.

Seules les OSC éligibles après revue de l’éligibilité opérationnelle sont considérées à l’étape 3. Dans le cas d’un consortium, si une ou plusieurs OSC membres du consortium sont inéligibles, l’ensemble du consortium est déclaré inéligible.

L’équipe DEFIS se réserve la possibilité de demander des clarifications sur les informations apportées dans le tableau des expériences auprès de l’OSC chef de file ou auprès des bailleurs de fonds mentionnés. Pour toute demande de clarification auprès de l’OSC chef de file, celle-ci dispose d’un délai maximum de 3 jours ouvrables pour apporter des clarifications. Si ce délai n’est pas respecté, la décision d’inéligibilité est définitivement prise.

Les OSC déclarées inéligibles à l’issue de l’étape 2 sont informées par courrier électronique.

**ETAPE 3 : analyse de l’idée de projet**

Les idées de projet seront évaluées sur la base des critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères de revue du formulaire de candidature idée de projet** | **Nombre de points maximum** |
| L’ULPS/le DPS ou le CDIS sont des parties importantes pour la réalisation des activités | 5 |
| L’idée de projet clarifie les rôles que les différents acteurs impliqués seront amenés à jouer | 4 |
| L’accompagnement individuel et l’approche intersectorielle sont des piliers principaux de l’intervention et l’OSC fait une première description de la démarche envisagée | 5 |
| L’idée de projet inclut des activités complémentaires à l’accompagnement qui contribuent à améliorer la participation sociale (réduction des discriminations, réduction des barrières d’accès aux services, cohésion sociale etc)  Et/ou  L’idée de projet inclut des actions d’amélioration de la qualité des services proposés par l’OSC candidate | 3 |
| Les activités proposées sont pertinentes pour le changement visé et cohérentes entre elles | 4 |
| Les bénéficiaires sont clairement identifiés et l’OSC a une bonne compréhension des facteurs conduisant à leur vulnérabilité dans la zone d’intervention | 5 |
| L’idée de projet met en avant l’approche inclusive et la prise en compte des publics les plus discriminés (personnes handicapées, femmes victimes de violence, jeunes filles etc) | 3 |
| Les ressources et le budget sont réalistes par rapport à l’idée de projet | 3 |
| Le changement recherché et les activités sont cohérents avec la durée du projet envisagé | 2 |
| **SCORE revue du formulaire** | **34** |

**ETAPE 4 : validation de la liste des OSC pré-sélectionnées avec le comité de sélection régional puis avec le CGPS**

Les résultats de l’étape 3 seront présentés au comité de sélection régional pour une revue conjointe. Les OSC obtenant un score inférieur à 20 (soit 60% du score obtenu à l’étape 3) seront éliminées.

Les OSC restantes seront classées sur la base du nombre de points obtenus.

La liste consolidant la pré-sélection des différentes régions sera présentée au CGPS afin d’établir la liste finale des OSC pré-sélectionnées qui comptera un minimum de 12 projets.

Les OSC seront informées par courrier électronique de la décision finale du comité. Toute demande d’information complémentaire sur la décision prise devra être transmise à l’adresse suivante [appel-a-projet-defis@outlook.com](mailto:appel-a-projet-defis@outlook.com)

**B/ PHASE 2. PROCESSUS D’INCUBATION[[2]](#footnote-2)**

La participation au processus d’incubation est ***obligatoire***. La période d’incubation s’étale sur une durée estimative de 4 mois au cours de laquelle les participants seront amenés à participer à plusieurs sessions d’une durée de 1 à 3 jours maximum.

L’OSC candidate devra désigner 2 personnes participantes. Si le projet est déposé au nom d’un consortium, le consortium pourra désigner 3 personnes dont au moins 1 issue de l’OSC chef de file. Les personnes devront assister à l’ensemble des sessions obligatoires. Les personnes désignées devront être les mêmes tout au long du processus d’incubation.

Ce processus comportera :

* **Des sessions de travail collectif**, impliquant plusieurs OSC porteuses de différentes initiatives. Les OSC pré-sélectionnées seront invitées à sélectionner les modules auxquels elles souhaitent assister parmi les sessions collectives proposées. Certaines sessions sont obligatoires, d’autres optionnelles.
* **Des sessions de travail individuel** réunissant la ou les représentants des OSC porteuses de la même initiative et l’équipe DEFIS. Ces sessions pourront se tenir à distance ou en présentiel. Il y en aura au moins 2 pour chaque initiative.

L’équipe du projet se réserve le droit de rejeter une proposition de projet en cours de phase incubation si les OSC impliquées ne respectent pas leurs engagements de présence lors des sessions de travail collectif ou individuel. Dans ce cas l’équipe DEFIS fera une communication écrite à l’OSC concernée.

**C/ PHASE 3. SELECTION DES PROJETS COMPLETS[[3]](#footnote-3)**

**Etape 1 : revue de l’éligibilité de la demande**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Vérification** |
| Le formulaire de candidature est complet : formulaire complété, attestation de dépôt signée par l’OSC (chef de file et membres du consortium le cas échéant), critères d’évaluation de la proposition finale signés par l’association qui déclare ainsi en avoir pris connaissance, liste mise à jour des membres du bureau/comité directeur et la déclaration sur l’honneur en cas de changement survenu depuis le dépôt du dossier d’idée de projet. | Oui ☺  Non X |
| Le projet s’inscrit dans au moins une des trois thématiques de l’appel | Oui ☺  Non X |
| Le projet inclut des activités d’accompagnement individuel | Oui ☺  Non X |
| Le projet inclut des activités contribuant à l’approche intersectorielle | Oui ☺  Non X |
| Le projet est mis en œuvre dans la zone géographique ciblée par l’appel à projets | Oui ☺  Non X |
| La durée du projet est comprise entre 12 et 18 mois | Oui ☺  Non X |
| Le montant minimum et maximum du budget est respecté | Oui ☺  Non X |
| La part maximum des dépenses de fonctionnement est respectée | Oui ☺  Non X |

Les projets ne respectant pas l’ensemble de ces critères seront déclarés inéligibles.

**Etape 2 : analyse projet complet**

L’évaluation du projet sera réalisée sur la base des critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères de revue du formulaire de candidature projet complet** | **Nombre de points maximum** |
| **Pertinence du projet** | **18** |
| Le projet répond aux objectifs de l’appel à projets et les activités proposées contribuent effectivement à l’amélioration de l’inclusion sociale des publics cibles | 5 |
| Les différentes dimensions de la vulnérabilité ont été prises en compte | 4 |
| La situation des publics cibles est bien analysée et les activités proposées pour répondre aux besoins des publics cibles sont cohérentes | 5 |
| Le projet répond aux enjeux d’inclusion sociale de la zone | 4 |
| **Conception et faisabilité de l’action** | **26** |
| La conception reflète une analyse robuste des problèmes en jeu et des capacités des parties prenantes concernées | 5 |
| Les activités proposées sont cohérentes et faisables dans le contexte local | 5 |
| Les parties prenantes sont identifiées, leur rôle est clarifié et cohérent | 5 |
| Les ULPS/DPS et/ou CDIS sont impliqués dans la réalisation du projet et celui-ci contribuera effectivement au renforcement des relations entre associations et acteurs publics pour une inclusion sociale réussie | 4 |
| Le plan d’action est cohérent et réaliste | 4 |
| Les risques induits par le projet notamment en matière de safeguarding sont identifiés et des propositions sont faites pour les mitiger | 3 |
| **Approches** | **16** |
| Le projet met l’accent sur le développement des relations opérationnels avec les différents acteurs du territoire, de différents secteurs, afin de proposer une réponse holistique aux personnes vulnérables | 5 |
| Les mécanismes d’accompagnement proposés par le projet sont centrés sur la personne et encouragent l’auto-détermination | 5 |
| Le projet inclut des activités contribuant à améliorer la qualité et la durabilité des services offerts par l’OSC | 2 |
| Le projet prévoit des adaptations pour prendre en compte la diversité des publics et de leurs besoins | 3 |
| Le projet est porté par une association de femmes ou une organisation de personnes handicapées ou le consortium inclut au moins une association de femmes ou une organisation de personnes handicapées | 1 |
| **Moyens mobilisés et capacité de gestion** | **15** |
| Les ressources humaines envisagées sont cohérentes avec l’effort requis pour la mise en œuvre du projet | 3 |
| L’OSC a la capacité de gestion interne nécessaire pour le suivi opérationnel et la gestion financière du projet | 4 |
| Les activités sont bien reflétées dans le budget | 2 |
| Les dépenses proposées sont éligibles et les coûts réalistes | 3 |
| Le % maximum de coût de fonctionnement est respecté | 3 |
| **SCORE revue du formulaire** | **75** |

Au cours de la revue, l’équipe DEFIS se réserve la possibilité de demander des éléments de clarification concernant le projet ou son budget. L’OSC ou le consortium d’OSC concernés devront respecter les délais indiqués par l’équipe DEFIS pour soumettre les informations complémentaires. Les informations reçues hors délai ne pourront être prises en considération.

**Etape 3 : validation des résultats de l’analyse par le comité de sélection national**

Les résultats des étapes 1 et 2 seront présentés au comité de sélection national pour une revue finale conjointe.

Les OSC obtenant un score inférieur à 45 (soit 60% du score analyse projet) seront éliminées. Elles seront informées par courrier électronique de la décision du comité. Toute demande d’information complémentaire sur la décision prise devra être transmise à l’adresse suivante [appel-a-projet-defis@outlook.com](mailto:appel-a-projet-defis@outlook.com)

Les OSC retenues seront invitées par courrier électronique à se présenter pour un entretien de motivation (étape 4).

**Etape 4 : entretien de motivation**

L’entretien sera réalisé avec deux représentants de l’OSC. Dans le cas d’un consortium, devront participer un représentant de l’OSC chef de file ainsi qu’un représentant de chacune des OSC membres du consortium.

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères entretien** | **Nombre de points maximum** |
| Compréhension des enjeux liés à la vulnérabilité et à l’inclusion sociale dans la zone | 5 |
| Maîtrise de la démarche proposée dans le cadre du projet | 5 |
| Vision stratégique sur les questions liées à l’intersectorialité et la connaissance des acteurs | 5 |
| Compréhension de la gestion du cycle de projet et des aspects liés à la gestion financière des subventions / à la redevabilité de l’OSC | 5 |
| Compréhension des enjeux de safeguarding | 5 |
| **Score entretien** | **25** |

A l’issue de l’entretien, les OSC dont le score total (score analyse projet + score entretien) obtenu est inférieur à 60 (soit 60% du score total) seront éliminées.

Les OSC restantes seront classées par gouvernorat et dans l’ordre du score total obtenu.

**Etape 5 : validation finale des projets**

La sélection finale sera opérée par le comité de sélection national sur la base de la liste établie à l’issue de l’étape 4.

Le comité s’assurera notamment de l’équilibre de la sélection finale en termes de zone géographique et de thématique. La participation active lors de la phase d’incubation sera également prise en considération lors de la validation finale.

Les OSC candidates seront informées du résultat final de la sélection par courrier électronique. Toute demande d’information complémentaire sur la décision prise devra être transmise à l’adresse suivante [appel-a-projet-defis@outlook.com](mailto:appel-a-projet-defis@outlook.com)

**Modalités de soumission**

Les formulaires de candidature devront être complétés en français.

Les dossiers de candidature seront soumis par voie électronique à l’adresse suivante : [appel-a-projet-defis@outlook.com](mailto:appel-a-projet-defis@outlook.com)

Les dossiers soumis après la date limite seront automatiquement rejetés.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Date et heure limite** |
| Idée de projet | 12/03/2025 à 23h59 |
| Projet complet | 31/07/2025 à 23h59 (date à confirmer) |

**Information sur l’appel à projets**

L’équipe DEFIS organise une session d’information en présentiel dans chacune des zones géographiques couverte par l’appel à projets et une session en ligne accessible par tous. Au cours de ces sessions, les OSC intéressées pourront poser des questions sur l’appel à projets.

La participation aux sessions d’information est facultative mais fortement encouragée.

L’équipe DEFIS ne sera pas en mesure de répondre aux sollicitations individuelles en-dehors des sessions d’information.

**Calendrier des sessions d’information :**

Sessions en présentiel

|  |  |
| --- | --- |
| **Zone géographique** | **Date et lieu** |
| Gabès | 11/02/2025 à 10h00, Hôtel Chams |
| Kairouan | 10/02/2025 à 10h00, Hôtel Continental |
| Sidi Bouzid | 11/02/2025, à 10h00, Complexe des jeunes 17 Décembre |
| Tunis | 10/02/2025 à 15h00, Hôtel EL MECHTEL |
| Jendouba | 12/02/2025 à 10h00, Coworking Space CSR |

**Session en ligne** : Une session en ligne se tiendra le **07 Février 2025 à 09h30.**

Lien : <https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_MTQzYTJmZWUtYjA1My00MzljLWFlYWYtNDgyMGU0NWNmYWZk%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%2243fda1c4-4efd-419a-a747-448d287773f0%22%2c%22Oid%22%3a%22870665a2-669c-4fc6-b732-c37084f8a9a2%22%7d>

Les OSC pourront poser des questions par écrit sur l’appel à projets jusqu’au 19/02/2025. Les réponses seront publiées le 21/02/2025 et accessibles sur Jamaity sur le même lien que l’appel à projets.

**Calendrier indicatif du processus[[4]](#footnote-4)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **DATE** | **HEURE** |
| **Réunion d’information** | **Du 07 au 12 Février selon la zone** | **Cf ci-dessus** |
| **Date limite à laquelle les éventuelles demandes d’éclaircissements peuvent être adressées** | **19/02/2025** | **23h59** |
| **Date limite de soumission du formulaire de candidature idée de projet** | **12/03/2025** | **23h59** |
| **Date limite d’information des OSC sur les résultats du comité de validation des idées de projet** | **25/04/2025** | NA |
| **Date limite de soumission du formulaire de projet complet** | **31/07/2025** | **23h59** |
| **Date limite de contractualisation** | **17/10/2025** | NA |
| **Présentation des conventions de partenariat entre membres du consortium (si pertinent)** | **15 jours après la signature du contrat** | NA |
| **Date limite de décaissement** | **15/11/2025** | NA |

**DOCUMENTS ANNEXES :**

Annexe 1 Formulaire idée de projet

Annexe 2 Formulaire projet complet

Annexe 3 Format de budget pour le projet complet

Annexe 4 Formulaire à compléter déclaration sur l’honneur attestant que le Président, le ou les Vice-Présidents le cas échéant, le Trésorier, le Secrétaire Général de l’association ne sont pas membres décisionnels d’un parti politique

Annexe 5 Procuration demandeur pour les OSC membres d’un consortium

Annexe 6 Attestation de dépôt du formulaire de candidature complet

1. Les activités de dialogue régionale ont pour objet d’encourager les échanges entre les acteurs du territoire concernées par l’inclusion sociale en vue de renforcer la coordination, l’efficacité et l’impact des initiatives mises en œuvre pour lutter contre l’exclusion. [↑](#footnote-ref-1)
2. La phase 2 ne concerne que les OSC pré-sélectionnées à la fin de la phase 1. [↑](#footnote-ref-2)
3. La phase 3 ne concerne que les OSC pré-sélectionnées à la fin de la phase 1. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le calendrier est indicatif à l’exception des dates des sessions d’information et des dates limite de demande d’information sur l’appel à projet et de soumission de l’idée de projet (dates en rouge). Les dates suivantes pourront être ajustées en fonction du nombre de candidatures reçues et du délai nécessaire pour leur traitement. [↑](#footnote-ref-4)